

## Système de gestion des décisions des instances Recommandation



	Numéro de dossier : 1032931021	
Unité administrative	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement	
responsable	urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection	
Niveau décisionnel	Conseil municipal Au plus tard le 2003-08-25	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à :  1) modifier une aire d'affectation pour «Commerce lourd» et la catégorie de hauteur et de densité «5A» en remplacement de l'aire d'affectation «Habitation» et de la catégorie de hauteur et de densité «1A» correspondant aux lots 1 055 905, 1 055 904, 1 004 130 et 1 050 673; à la limite ouest de l'arrondissement à la jonction entre le Collège Marie-Victorin et la voie ferrée. 2) attribuer une aire d'affectation aux terrains, au nord du boulevard Henri-Bourassa, depuis la limite ouest de l'arrondissement jusqu'au prolongement de l'avenue Marien, n'ayant jamais fait, depuis le redécoupage territorial, l'objet d'une affectation et d'une catégorie de densité, et ce dans le prolongement des affectations du sol et des catégories de limites des densités et hauteurs existantes ou prévues au point 1».	

## Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent :

- 1. De soumettre, pour adoption, un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à :
  - 1.1 modifier une aire d'affectation pour «Commerce lourd» et la catégorie de hauteur et de densité «5A» en remplacement de l'aire d'affectation «Habitation» et de la catégorie de hauteur et de densité «1A» correspondant aux lots 1 055 905, 1 004 130, 1 050 673 et 1 055 904; à la limite ouest de l'arrondissement à la jonction entre le Collège Marie-Victorin et la voie ferrée;
  - 1.2 attribuer une aire d'affectation aux terrains, au nord du boulevard Henri-Bourassa, depuis la limite ouest de l'arrondissement jusqu'au prolongement de l'avenue Marien, n'ayant jamais faits l'objet, depuis le redécoupage territorial de 1995, d'une affectation et d'une catégorie de densité, et ce dans le prolongement des affectations et des catégories de densité existantes ou prévues au point 1.
- 2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'améangement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (Annexe I) de la Charte de la Ville;
- 3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

## **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Signataire:	Pierre SANTAMARIA

Directeur d'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier:1032931021